



Montgeron, le 1 décembre 2021

Madame Nastasia ALDEBERT
Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne
288 rue Georges Clémenceau, Parc d'Activités
77000 Vaux-le-Pénil

Affaire suivie par : Héroïse RAMBAUD – Animatrice du SAGE de l'Yerres - cle.yerres@syage.org – 0169837292

Objet : Avis informel sur le Dossier d'Autorisation Environnemental Unique de la ZAC des sources de l'Yerres sur la commune de Rozay-en-Brie

Madame,

Suite à votre sollicitation reçue par e-mail le 16 novembre 2021, je vous prie de trouver l'avis informel de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres sur le dossier d'autorisation environnemental unique concernant la ZAC des sources de l'Yerres, à Rozay-en-Brie.

Le projet concerne plus précisément la création d'une ZAC d'une surface de 34,7 ha (incluant des lots pour les petites et moyennes entreprises et pour les grands-comptes aux bords de la RN 4 et de la RD 201, la réalisation d'espaces publics et la création d'un nouvel accès sur le giratoire de la RD 201). Il prévoit également, au-delà du périmètre de la ZAC, la mise en œuvre d'une voie nouvelle qui remplacera la sortie existante ainsi qu'une amélioration des circulations piétonnes et cyclables.

Tout d'abord, l'emplacement du projet est compatible avec le SAGE de l'Yerres. En effet, le projet ne se situe pas à proximité immédiate d'un cours d'eau, ni en zone humide et zone d'expansion des crues.

Nous notons cependant que concernant l'assainissement des eaux pluviales pour la ZAC, le projet prévoit une gestion par rétention (via un bassin de rétention aérien à sec) et non par infiltration. Cette solution est justifiée par la faible capacité du sol à l'infiltration.

Le projet prévoit également une gestion des eaux pluviales des espaces public (voie d'accès en boucle, parking de covoiturage de 48 places, espaces verts et franges paysagères) selon un unique bassin versant hydraulique. Les eaux pluviales des lots (bâtiments, parkings et voiries internes et espaces verts) seront gérées à la parcelle.

Le dossier indique par ailleurs que la création de la ZAC va conduire à imperméabiliser les sols ayant pour impact la réduction de la capacité d'infiltration naturelle des eaux pluviales et également l'augmentation des concentrations en éléments polluants des eaux pluviales (les pollutions seront donc interceptées par décantation puis filtration dans le fond des ouvrages avant de rejoindre l'aquifère superficielle). **Le projet sera ainsi à l'origine d'une augmentation du volume d'eaux pluviales par l'imperméabilisation des sols.**

Pour rappel, la **préconisation 3.2.3 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE de l'Yerres recommande de réduire le ruissellement dans les zones urbaines par la mise en place de techniques alternatives aux bassins de rétention classiques des eaux pluviales et notamment les techniques de rétention, de réutilisation et d'infiltration : toitures végétalisées, cuves de rétention, chaussées réservoirs, tranchées de rétention, noues, bassins paysagers.**

On constate que bien que des installations de type toitures végétalisées ou citerne de récupération pour les différents lots du projet aient été mentionnées comme étant des techniques alternatives supplémentaires pouvant potentiellement être mises en œuvre, aucune n'a été effectivement proposée afin de limiter l'impact de l'imperméabilisation des sols. Il convient de préciser le projet dans ce sens pour que ces solutions aient plus de chances d'être mises en œuvre.

De même, la mise en place d'aménagement de type parking perméable n'a pas été proposée.

En termes d'adaptation aux effets du changement climatique, il est souhaitable de prévoir la plantation d'arbres d'alignement sur les espaces de desserte (comme ce qui est évoqué dans la partie 5.3.4.9.3.1) et de le proposer dans les lots.

Au vu des éléments présentés, le projet apparaît compatible avec le SAGE de l'Yerres. Il est cependant demandé de prendre en compte les préconisations relatives à la gestion des eaux pluviales, à la fois pour les places de parking et trottoirs des voies de dessertes dans ce dossier, mais aussi dans le règlement des lots à commercialiser.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations les meilleures.

L'animatrice du SAGE de l'Yerres

Héloïse RAMBAUD